

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO **2020/15**
Luniv 21 septembre 2020

SOMMAIRE

- | | |
|----------------------------------|-----|
| ✓ Appel du CNF | p.2 |
| ✓ Info sur les calendriers 2021 | p.3 |
| ✓ Calendrier Formation syndicale | p.4 |

UNE SOLUTION : DES EMPLOIS, DES EMPLOIS, DES EMPLOIS...

Nous ne pouvons que rester très critique sur les dernières annonces du Premier ministre. Ce ne sont pas de contrôleurs dans les ARS et à l'Assurance Maladie dont nous avons besoin, mais de personnels pour ouvrir rapidement des lits de réanimation dans les hôpitaux.

Il s'agit là d'une nouvelle illustration d'une orientation axée autour du contrôle et de la restriction des libertés, alors que notre problème principal, pour gérer l'épidémie avec un nombre de malades graves qui augmente sont les capacités hospitalières.

Or, nous sommes en situation de tension, car nous sommes revenus au monde d'avant !

Il est évident que dans ces conditions de fonctionnement à flux tendu, avec une activité dense, car il a fallu rattraper le retard pris lors du pic de l'épidémie, les quelques dizaines de malades de la COVID-19 supplémentaires engendrent une situation de crise.

Il est donc essentiel de répondre dès maintenant à cette exigence d'augmentation capacitaire, seule mesure qui nous permettra d'éviter une situation de rupture, comme en mars et avril, qui a été à l'origine d'une surmortalité évitable pour les patients placés en service de réanimation.

**POUR DIRE STOP AU MONDE D'AVANT :
TOUS ENSEMBLE LE 15 OCTOBRE**



N° 2020/15 - Lundi 21 septembre 2020

**Fédération Santé
Action Sociale**

**263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX**

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins

Périodicité : bimensuelle

N° commission paritaire : 0924 \$ 06 134



APPEL DU COMITÉ NATIONAL FÉDÉRAL DES 10 & 11 SEPTEMBRE 2020

C'est dans un contexte politique violent et une crise sanitaire sans précédent pour les salarié·e·s, les agent·e·s et les retraité·e·s de notre champ que le CNF s'est réuni les 10 et 11 septembre 2020. Face à ce gouvernement qui n'a pas cessé ses attaques contre les droits du monde du travail et les libertés, la CGT continue à impulser et de rassembler sur le terrain les salarié·e·s pour construire les luttes et le rapport de force nécessaire pour une société plus juste et solidaire.

Suite à la consultation de nos bases, une très large majorité a refusé la signature du protocole d'accord sur « Carrières et Rémunération » des personnels non médicaux, issu du Ségur de la Santé, qui est en deçà des enjeux et des nécessités revendicatives pour notre champ. La colère, légitime, exprimée ces dernières années par les professionnels n'est toujours pas entendue par le gouvernement et encore moins par le Ministre des Solidarités et de la Santé.

Le Comité National Fédéral dénonce les politiques d'austérité libérales qui sont dévastatrices pour les établissements de nos secteurs du sanitaire, médico-social et social, la fonction publique et notre système de Santé et de Protection Sociale. Pendant que les personnels continuent de résister, de s'épuiser, le « plan Ma Santé 2022 » se met en place. Malgré les annonces faites suite à ce Ségur, la même logique de démantèlement des services, des fermetures de lits et d'établissements perdurent. Quelques exemples récents illustrent cette politique de casse, comme la fermeture des SMUR de Lens, de St Omer, Boulogne sur Mer. Ces situations engendrent délibérément l'éloignement de la population à l'accès à des structures de soins d'urgence dans la proximité avec un risque de mise en danger pour celle-ci.

Si l'augmentation de 183 euros est bien accueillie par les bas salaires et selon les métiers, le CNF dénonce une hausse en demi-teinte loin, très loin de notre revendication de 300 euros pour tous les professionnels. Le CNF appelle l'ensemble de ses syndicats à informer les salarié·e·s des mesures régressives cachées derrière cette augmentation (par exemple : pas d'augmentation significative des effectifs, dégradation des conditions de travail, annualisation, perte des 12 heures de repos, etc...).

La transposition du Ségur de la Santé dans le secteur privé, FHP, vient de débuter. Il en est de même pour le secteur associatif (CCNT 1951). La proposition du patronat du secteur marchand est de 160 euros sans, aucune contrepartie pour le moment, contrairement au secteur public. Notre organisation reste prudente puisque ce secteur a déjà subi les attaques permanentes par ce même patronat.

Les grands oubliés de notre champ restent : la psychiatrie, le social et une partie du médico-social. Cela démontre l'insuffisance d'intérêt du gouvernement pour les structures qui assurent l'accompagnement et le soin pour les personnes les plus fragiles au sein de notre société. Le CNF rappelle que

les retraité·e·s de nos secteurs d'activités ne doivent pas être, elles et eux aussi, parmi les oublié·e·s, et le nécessaire retour à une péréquation des retraites doit se faire en faisant évoluer les pensions à celle des salaires, cela est plus que jamais nécessaire.

Contrairement aux effets d'annonces du président de la République, les « jours d'après » sont pires que les jours d'avant.

Nous pouvons aussi constater que les luttes menées avec détermination par la CGT au niveau local, dans les établissements et les territoires, permettent de gagner sur nos revendications. L'exemplaire lutte menée par la CGT et les personnels qui ont su fédérer des acteurs politiques, des collectifs et la population, ont permis la réouverture la nuit des urgences de Sisteron, c'est un exemple récent parmi tant d'autres.

Il y a un risque que les revendications des organisations syndicales des personnels soient réduites à peu de choses si nous n'élevons pas le rapport de force pour faire reculer ce gouvernement, notamment dans le cadre du Futur Projet de Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale et sur sa politique nationale en matière de Santé et d'Action Sociale.

Le CNF appelle, dès demain, à réunir les syndiqué·e·s, les syndicats dans les territoires pour décider de nos formes d'actions et impliquer toutes et tous à une très large mobilisation le 17 septembre 2020 et également le 15 octobre 2020 sur Paris ou dans les territoires, pour une action spécifique à notre champ professionnel. Le 15 octobre prochain ne doit pas être « une seule journée d'action » mais le point de départ de nombreuses luttes d'envergure nationale, réunissant tous les personnels hospitaliers, médico-sociaux et sociaux, pour porter avec elles et eux nos revendications et propositions CGT. Le CNF appelle à une vaste consultation dans les services et établissements pour identifier précisément les carences en personnel afin d'organiser une remontée précise des besoins en recrutement auprès du ministère des Solidarités et de la Santé ; pour se faire il sera nécessaire d'organiser un tour de France revendicatif, type marche de l'emploi.

Le CNF ne perd pas de vue que le projet de réforme régressif des retraites du gouvernement, mis en suspend sous la pression des luttes, de la rue, à la demande des organisations syndicales, risque de refaire surface les prochains mois.



LES CALENDRIERS 2021 SONT DISPONIBLES !

La Fédération met à disposition des syndicats et USD un fichier "calendrier 2021".

Vous trouverez dans cet article toutes les informations nécessaires pour faire réaliser localement vos calendriers.

Le fichier dit "imprimeur", téléchargeable à l'adresse suivante (<http://www.sante.cgt.fr/Les-caendriers-2021-sont-disponibles>) est à fournir à votre prestataire avec les notions de commande suivantes :

- 1 modèle
- Format 70 x 155 mm (plié à la française)
- Format 345 x 155 mm (ouvert)
- Impression offset (ou numérique en fonction des quantités) quadri R°V°
- Sur papier couché satin 200g
- Vernis acrylique satin R°V° (pas de vernis si impression numérique) , avec réserve sur dernière page au dos une fois plié (pas obligatoire car coût d'une forme à créer)
- Rainage + pliage accordéon 4 plis
- Conditionnement selon vos demande

Nous invitons les USD à prendre contact avec leurs syndicats pour faire une commande globale, permettant de réduire ainsi les coûts d'impression auprès du prestataire choisi.

Si besoin, le fichier dit "natif" peut vous être transmis. Pour cela, adressez votre demande à com@sante.cgt.fr. (Il se peut que vous ne puissiez pas l'ouvrir mais votre imprimeur lui le pourra, il dispose du logiciel nécessaire. Vous pourrez ainsi demander des modifications de logo, de coordonnées... Attention, cela entrainera peut-être un surcoût de création de la part de votre prestataire.)

MOIS	2021	2021	2021	2021	2021	2022
AOÛT	2021	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER
SEPTEMBRE	2021	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	2022
OCTOBRE	2021	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	2022
NOVEMBRE	2021	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	2022
DÉCEMBRE	2021	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	2022
JANVIER	2022	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	2022
FEBVRIER	2022	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	2022
MARS	2022	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	2022
AVRIL	2022	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	2022
MAI	2022	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	2022
JUIN	2022	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	2022
JUILLET	2022	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	2022
AOÛT	2022	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2022
SEPTEMBRE	2022	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	2023
OCTOBRE	2022	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	2023
NOVEMBRE	2022	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	2023
DÉCEMBRE	2022	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	2023
JANVIER	2023	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	2023
FEBVRIER	2023	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	2023
MARS	2023	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	2023
AVRIL	2023	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	2023
MAI	2023	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	2023
JUIN	2023	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	2023
JUILLET	2023	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	2023
AOÛT	2023	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2023
SEPTEMBRE	2023	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	2024
OCTOBRE	2023	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	2024
NOVEMBRE	2023	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	2024
DÉCEMBRE	2023	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	2024
JANVIER	2024	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	2024
FEBVRIER	2024	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	2024
MARS	2024	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	2024
AVRIL	2024	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	2024
MAI	2024	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	2024
JUIN	2024	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	2024
JUILLET	2024	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	2024
AOÛT	2024	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2024
SEPTEMBRE	2024	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	2025
OCTOBRE	2024	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	2025
NOVEMBRE	2024	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	2025
DÉCEMBRE	2024	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	2025
JANVIER	2025	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	2025
FEBVRIER	2025	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	2025
MARS	2025	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	2025
AVRIL	2025	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	2025
MAI	2025	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	2025
JUIN	2025	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	2025
JUILLET	2025	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	2025
AOÛT	2025	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2025
SEPTEMBRE	2025	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	2026
OCTOBRE	2025	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	2026
NOVEMBRE	2025	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	2026
DÉCEMBRE	2025	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	2026
JANVIER	2026	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	2026
FEBVRIER	2026	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	2026
MARS	2026	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	2026
AVRIL	2026	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	2026
MAI	2026	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	2026
JUIN	2026	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	2026
JUILLET	2026	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	2026
AOÛT	2026	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2026
SEPTEMBRE	2026	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	2027
OCTOBRE	2026	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	2027
NOVEMBRE	2026	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	2027
DÉCEMBRE	2026	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	2027
JANVIER	2027	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	2027
FEBVRIER	2027	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	2027
MARS	2027	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	2027
AVRIL	2027	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	2027
MAI	2027	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	2027
JUIN	2027	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	2027
JUILLET	2027	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	2027
AOÛT	2027	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2027
SEPTEMBRE	2027	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	2028
OCTOBRE	2027	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	2028
NOVEMBRE	2027	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	2028
DÉCEMBRE	2027	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	2028
JANVIER	2028	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	2028
FEBVRIER	2028	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	2028
MARS	2028	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	2028
AVRIL	2028	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	2028
MAI	2028	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	2028
JUIN	2028	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	2028
JUILLET	2028	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	2028
AOÛT	2028	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2028
SEPTEMBRE	2028	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	2029
OCTOBRE	2028	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	2029
NOVEMBRE	2028	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	2029
DÉCEMBRE	2028	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	2029
JANVIER	2029	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	2029
FEBVRIER	2029	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	2029
MARS	2029	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	2029
AVRIL	2029	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	2029
MAI	2029	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	2029
JUIN	2029	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	2029
JUILLET	2029	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	2029
AOÛT	2029	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2029
SEPTEMBRE	2029	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	2030
OCTOBRE	2029	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	2030
NOVEMBRE	2029	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	2030
DÉCEMBRE	2029	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	2030
JANVIER	2030	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	2030
FEBVRIER	2030	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	2030
MARS	2030	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	2030
AVRIL	2030	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	2030
MAI	2030	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	2030
JUIN	2030	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	2030
JUILLET	2030	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	2030
AOÛT	2030	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2030
SEPTEMBRE	2030	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	2031
OCTOBRE	2030	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	2031
NOVEMBRE	2030	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	2031
DÉCEMBRE	2030	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	2031
JANVIER	2031	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	2031
FEBVRIER	2031	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	2031
MARS	2031	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	2031
AVRIL	2031	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	2031
MAI	2031	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	2031
JUIN	2031	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	2031
JUILLET	2031	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	2031
AOÛT	2031	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2031
SEPTEMBRE	2031	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	2032
OCTOBRE	2031	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	2032
NOVEMBRE	2031	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	2032
DÉCEMBRE	2031	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	2032
JANVIER	2032	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	2032
FEBVRIER	2032	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	2032
MARS	2032	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	2032
AVRIL	2032	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	2032
MAI	2032	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	2032
JUIN	2032	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	2032
JUILLET	2032	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	2032
AOÛT	2032	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2032
SEPTEMBRE	2032	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	2033
OCTOBRE	2032	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	2033
NOVEMBRE	2032	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	2033
DÉCEMBRE	2032	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	2033
JANVIER	2033	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	2033
FEBVRIER	2033	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	2033
MARS	2033	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	2033
AVRIL	2033	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	2033
MAI	2033	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	2033
JUIN	2033	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	2033
JUILLET	2033	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	2033
AOÛT	2033	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2033
SEPTEMBRE	2033	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	2034
OCTOBRE	2033	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	2034
NOVEMBRE	2033	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	2034
DÉCEMBRE	2033	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	2034
JANVIER	2034	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	2034
FEBVRIER	2034	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	2034
MARS	2034	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	2034
AVRIL	2034	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	2034
MAI	2034	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	2034
JUIN	2034	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	2034
JUILLET	2034	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	2034
AOÛT	2034	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2034
SEPTEMBRE	2034	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	2035
OCTOBRE	2034	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	2035
NOVEMBRE	2034	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	2035
DÉCEMBRE	2034	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	2035
JANVIER	2035	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	2035
FEBVRIER	2035	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	2035
MARS	2035	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	2035
AVRIL	2035	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	2035
MAI	2035	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	2035
JUIN	2035	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	2035
JUILLET	2035	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	2035
AOÛT	2035	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2035
SEPTEMBRE	2035	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	2036
OCTOBRE	2035	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	2036
NOVEMBRE	2035	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	2036
DÉCEMBRE	2035	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	2036
JANVIER	2036	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	2036
FEBVRIER	2036	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	2036
MARS	2036	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	2036
AVRIL	2036	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	2036
MAI	2036	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	2036
JUIN	2036	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	2036
JUILLET	2036	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	2036
AOÛT	2036	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2036
SEPTEMBRE	2036	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	2037
OCTOBRE	2036	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	2037
NOVEMBRE	2036	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	2037
DÉCEMBRE	2036	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	2037
JANVIER	2037	FEBVRIER	MARS			



PLAN DE FORMATION 2020

DE LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET ACTION SOCIALE CGT

Sem.	Dates de stage	Durée	Dénomination des stages et JE	Public visé	Pré-requis	Lieux	Organisateurs
42	12 au 16/10 2020	5 j	OQVS RENFORCER LA CGT ANNULÉ	Coord Régionaux, SG d'USD, SG de syndicat	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	ORGA
42	12 au 16/10 2020 (en remplacement stage OQVS)	5 j	Dirigeants SG de syndicats	stagiaires de MARS 2020	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	ORGA
44	26 au 30/10 2020	5 j	Animateur à la Vie Syndicale	Secrétaire à l'Orga dans les USD	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	ORGA
49	30/11 au 02/12 2020	3 j	Dirigeant CEF	Membres de la Direction Fdale (CEF/CFC)	Avoir suivi une formation de niveau 1	Montreuil	
49	02 au 04/12 2020	3 j	CSE	Membres des CSE, SG d'USD	Avoir suivi une formation de niveau 1		UFSP

Pour retrouver les modalités d'inscriptions et les demandes de congé de formation :

<http://www.sante.cgt.fr/Plan-de-formation-2020>